

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE ROSNAY (VENDÉE)

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Article L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, le mercredi 1er avril 2026 à 19h30.

Affiché le 26/03/26,

Le Maire

Christophe AUBIN



**ORDRE DU JOUR**

1. Délégations du Conseil Municipal au Maire
2. Indemnités de fonction des élus
3. Orientations en matière de formation des élus
4. Création des Commissions communales et élection des membres
  - a. Commission d'Appel d'Offres
  - b. Commission Délégation de Service Public
  - c. Commission des Impôts Directs
  - d. Commission des Listes électorales
  - e. Autres Commissions Communales
5. Élection des représentants de la Commune au sein des organismes extérieures
  - a. SYDEV
  - b. SIVU Secteur Scolaire
  - c. GIP GEOVENDEE
  - d. Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
  - e. E collectivités
6. Participation aux frais de fonctionnement de l'école

**Divers**

7. Questions diverses ;
8. Informations diverses